



CENTRE COMMUNAL  
D' ACTION SOCIALE  
**LA TRINITÉ**

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le



ID : 006-260602008-20230822-AR230702-AI

**ARRETE N° RH 23.07.02.**

De Monsieur le Maire de La Trinité  
Président du C.C.A.S de La Trinité

**Portant délégation de signature  
à Madame Sophie TORRELLI  
Coordonnatrice seniors et prévention santé,  
Contractuelle du C.C.A.S de La Trinité**

Ladislav POLSKI, Maire de LA TRINITE,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

VU l'article R123-23 du code de l'Action Sociale et de la famille,

VU le contrat n° RH 2023.01 de **Madame Sophie TORRELLI Assistante socio-éducatif - 3<sup>ème</sup> échelon** en qualité de contractuelle au Centre communal d'Action Sociale de la trinité à compter du 06 mars 2023.

Considérant que **Madame Sophie TORRELLI** exerce les fonctions de coordinatrice seniors et prévention santé du Centre Communal d'Action Sociale de La Trinité,

## **ARRETE**

### **ARTICLE I/ Madame Sophie TORRELLI,**

reçoit délégation de signature pour :

La certification de la conformité et exactitude des pièces, mandats de paiement,  
Les devis et bons de commande ≤ 2 500 € H.T.,  
Les demandes de subvention,  
Les justificatifs de recettes,

**ARTICLE II/** Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

**ARTICLE III/** Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 006-260602008-20230822-AR230702-AI

Bescher  
Levraut

**Madame Sophie TORRELLI**, au poste la justifiant. **Madame Sophie TORRELLI**, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

**ARTICLE IV/** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du C.C.A.S de La Trinité, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 17 juillet 2023

Spécimen de signature

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.

Ladislav POLSKI



**Madame Sophie TORRELLI**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressée le :

Signature de l'agent :

17/08/23